

Procès-verbal de la réunion tenue le mardi 13 mars 2018 à 18h30 à Bruxelles.

RÉF: CDWP/18.02/WG

Présents: VZF: Freddy HOSTE – Tomas CASSIMAN.
FFBN: Billy WILLIAMS – Francis MERCIER.
Wouter GEORGES, secrétaire-général.

1. **Approbation procès-verbal CDWP dd. 13.02.2018**

Le procès-verbal est lu et approuvé.

2. **Courrier:**

- La Commission de Discipline WP a pris connaissance de la nouvelle adresse email de Billy WILLIAMS.
- La Commission de Discipline WP a pris connaissance de la lettre de CCM Mons au sujet de la suspension automatique de 1 journée pour S. DEWAEGENAERE pour carte rouge catégorie 2. Le club ne conteste pas la suspension, mais seulement la motivation et le timing de la publication. La Commission de Discipline tient à souligner que sur base du rapport de l'arbitre ainsi que des notifications au formulaire de match digital, il n'y a aucun doute sur la justification relative à cette suspension de 1 journée conformément au tableau des sanctions automatiques : voir descriptions « infractions – catégorie 2 ». De toute façon la Commission de Discipline veillera à un suivi plus strict de toutes sanctions et suspensions automatiques, dans le cas où des doutes se manifestent au formulaire de match papier et/ou digital quant à l'application d'une suspension automatique.

3. **Examen rapports arbitres**

3.1. Match 276/SH III VZG – HELIOS du 18/02/2018: rapport arbitre BAETENS.

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match et le rapport de l'arbitre B. BAETENS.
La Commission de Discipline confirme l'exclusion OUT DEF pour le joueur **DE CONINCK Cédric (VZG)** pour contestation verbale.
Il n'y a pas d'application d'une sanction automatique.

3.2. Match 340/SH III R ESN – HZS du 17/02/2018.

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match. Il n'y a pas de rapport obligatoire de l'arbitre.
La Commission de Discipline confirme les exclusions OD pour les joueurs **TELLATIN Alessio (ESN)** et **VANOPPEN Laurens (HZS)**.

3.3. Match 404/SH IV CWN – DZO du 17/02/2018.

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match. Il n'y a pas de rapport obligatoire de l'arbitre.
La Commission de Discipline confirme l'exclusion OUT DEF pour le joueur **MILLIORD Corey (DZO)**.

3.4. Match 125/SH II ROSC – LAQUA du 17/02/2018.

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match. Il n'y a pas de rapport obligatoire de l'arbitre.
La Commission de Discipline confirme les exclusions OD pour les joueurs **LEEMEN Joris (LAQUA)** et **VANDOREN Ben (LAQUA)**.

3.5. Match 409/SH IV HZS – CWN du 24/02/2018.

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match. Il n'y a pas de rapport obligatoire de l'arbitre.
La Commission de Discipline confirme l'exclusion OUT DEF pour le joueur **TREFAUT François (CWN)**.

3.6. Match 130/SH II GZV – ROSC du 24/02/2018.

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match. Il n'y a pas de rapport obligatoire de l'arbitre.
La Commission de Discipline confirme l'exclusion OUT DEF pour le joueur **BEIRENS Sam (ROSC)**.

3.7. Match 283/SH III ENLWP – HZS du 25/02/2018.

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match. Il n'y a pas de rapport obligatoire de l'arbitre.

La Commission de Discipline confirme la carte rouge CAT. 1 pour le coach **VANDENHOUDT (HZS)**.

La Commission de Discipline confirme les exclusions OUT DEF pour les joueurs **CARMANS Wesley (HZS)**, **BEG Marin (HZS)**, **VERGNANI Maxime (ENLWP)** et **LIEBERT Audrey (ENLWP)**.

3.8. Match 657/U17 RA RSCM – DZO du 25/02/2018.

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match. Il n'y a pas de rapport obligatoire de l'arbitre.

La Commission de Discipline confirme l'exclusion OUT DEF pour le joueur **BOSMANS Kobe (DZO)**.

3.9. Match 466/SD ENLWP – MZV du 25/02/2018: rapport arbitre LAMONTAGNE.

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match et du rapport de l'arbitre JF. LAMONTAGNE.

La Commission de Discipline confirme la sanction automatique de **1 journée** pour la joueuse **DEBLANDRE Amélie (ENLWP)** pour carte rouge catégorie 2 (contestations verbales continues et propos déplacés envers l'arbitre).

Pas de récidive = pas de suspension supplémentaire.

3.10. Match 50/SL KWK – AZSC du 03/03/2018 : rapport arbitre PETIAUX.

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match et du rapport de l'arbitre F. PETIAUX.

La Commission de Discipline confirme la sanction automatique de **1 journée** pour le joueur **DE BRUYCKER Guillaume (KWK)** pour OUT DEF catégorie 2 (insultes verbales et doigt d'honneur envers l'arbitre).

Pas de récidive = pas de suspension supplémentaire.

La Commission de Discipline confirme l'exclusion OUT DEF pour le joueur **VAN DER BREMPT Sean (AZSC)**.

3.11. Match 11/SL CCM – RSCM du 03/03/2018.

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match. Il n'y a pas de rapport obligatoire de l'arbitre.

La Commission de Discipline confirme l'exclusion OUT DEF pour le joueur **BRISMEE Bastien (CCM)**.

3.12. Match 134/SH II TZK – GZV du 03/03/2018.

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match. Il n'y a pas de rapport obligatoire de l'arbitre.

La Commission de Discipline confirme l'exclusion OUT DEF pour le joueur **BAUDONCK Dries (GZV)**.

3.13. Match 212/SH II R TZK – GZV du 03/03/2018.

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match. Il n'y a pas de rapport obligatoire de l'arbitre.

La Commission de Discipline confirme l'exclusion OUT DEF pour le joueur **STEENACKERS Thomas (GZV)**.

3.14. Match 347/SH III R MZVA – SVDE du 03/03/2018.

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match. Il n'y a pas de rapport obligatoire de l'arbitre.

La Commission de Discipline confirme l'exclusion OUT DEF pour le joueur **VANDERHAEGHE Arnaud (SVDE)**.

3.15. Match 783/U15 RA BZK – ROSC du 03/03/2018.

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match. Il n'y a pas de rapport obligatoire de l'arbitre.

La Commission de Discipline confirme les exclusions OUT DEF pour les joueurs **ROSSEEL Alexander (BZK)** et **BREYNE Henri (ROSC)**.

3.16. Match 1222/U13 CNT – LAQUA du 04/03/2018.

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match. Il n'y a pas de rapport obligatoire de l'arbitre.

La Commission de Discipline confirme la carte rouge CAT. 1 pour le coach **LOTFELD PL (CNT)**.

3.17. Match 287/SH III ENLWP – VZG du 04/03/2018.

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match. Il n'y a pas de rapport obligatoire de l'arbitre.

La Commission de Discipline confirme les exclusions OUT DEF pour les joueurs **VERGNANI Maxime (ENLWP)**, **PEREMANS Piet (VZG)** et **VAN DE VELDE Giovanni (VZG)**.

3.18. Match 609/U17 NA RBP – AZSC du 18/02/2018: plainte RBP.

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match et de la plainte formelle de RBP suite à une brutalité impunie contre un joueur U17 de RBP et suite aux incidents dans les vestiaires avec les joueurs de l'équipe adverse.

La Commission de Discipline regrette profondément la blessure du joueur concerné.

Même si la plainte est irrecevable, le Conseil d'Administration FRBN a estimé pourtant de soumettre cette affaire pour examen à la Commission Centrale des Arbitres en vue de la répression d'agression et de la sensibilisation des arbitres de water-polo.

Vu l'absence d'un rapport arbitral et d'autres éléments disponibles, la CDWP ne peut pas donner une suite disciplinaire en cette matière. Toutefois il faudra envoyer un signal clair aux arbitres en leur incitant de rapporter plus rapidement des faits ou des comportements inadmissibles après la fin du match et/ou dans les vestiaires.

Après discussion la Commission de Discipline a également jugé qu'un appel général urgent au sein du monde de water-polo belge s'impose et doit être lancé afin de réaliser plus de respect, sérénité et sportivité.

La Commission de Discipline examine la possibilité d'élargir le rôle et les fonctions du Délégué à l'Arbitre afin qu'il puisse veiller plus au mauvais comportement ou acte anti sportif après le match et/ou dans les vestiaires.

3.19. Match 288/SH III HELIOS – ENLWP du 09/03/2018: rapport arbitre BOURGEOIS.

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match et du rapport de l'arbitre D. BOURGEOIS.

La Commission de Discipline confirme la sanction automatique de **1 journée** pour le joueur **HERMANS Arnaud (HELIOS)** pour carte rouge catégorie 2 (insultes envers l'arbitre). Pas de récidive = pas de suspension supplémentaire.

La Commission de Discipline confirme l'exclusion OUT DEF pour le joueur **VERGNANI Maxime (ENLWP)**.

3.20. Match 348/SH III R HZS – MZVA du 09/03/2018.

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match. Il n'y a pas de rapport obligatoire de l'arbitre.

La Commission de Discipline confirme l'exclusion OUT DEF pour le joueur **VANDENHOUDT Sven (HZS)**.

3.21. Match 416/SH IV CWN – BZV du 10/03/2018.

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match. Il n'y a pas de rapport obligatoire de l'arbitre.

La Commission de Discipline confirme l'exclusion OUT DEF pour le joueur **BELOT Simon (CWN)**.

3.22. Match 1228/U13 CCM – WZK du 11/03/2018.

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match. Il n'y a pas de rapport obligatoire de l'arbitre.

La Commission de Discipline confirme l'exclusion OUT DEF pour le joueur **DE VOGEL Oni (WZK)**.

4. Divers:

Néant.

Le rapporteur,

Wouter GEORGES, Secrétaire-général

PROCHAINE RÉUNION COMMISSION DE DISCIPLINE WATER-POLO:
JEUDI 12 AVRIL 2018 – 18h30 – BUREAU FEDERAL BRUXELLES